

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1254

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 38

I. – À la fin de l’alinéa 26, supprimer les mots :

« dans l’indication considérée ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l’alinéa 27 :

« 2° Il n’existe pas de traitement... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.